

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2018

RESPECT DE L'ÉTAT DE DROIT DANS L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1300)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL24

présenté par

Mme Dubost, rapporteure et M. Bru, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 18, substituer au mot :

« clarifier »,

le mot :

« préciser ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.